

Un enjeu pour les élèves, les familles et les acteurs

Sous-titre:

Article du n°39 (2007, 3^e trimestre) : « Loi du 11 février 2005 : évolution ou révolution ? »

Résumé : Si elle comporte bien des avancées ambitieuses, notamment en matière de scolarisation des enfants handicapés, avec des apports tels que le projet de vie, l'accessibilité et la compensation du handicap, l'établissement de référence, le PPS et l'enseignant référent, la loi de 2005 peut rencontrer des obstacles dans son application, le principal danger étant de « retomber » dans le fonctionnement de l'ancien système. Les propositions qui concluent cet article indiquent les points de vigilance sur lesquels peut se jouer le plein succès de ce texte.

Mots-clés : Accessibilité - Accompagnement - AVS - CDAPH - Compensation - EME - ESAT - Établissement de référence - Formation professionnelle - Loi de 2005 - MDPH - Parents - PPS - Projet de vie - Société d'appartenance.

[Télécharger l'article](#) [1] (PDF)

Loi du 11 février 2005 : évolution ou révolution ?

Présentation du dossier

Dossier

Christine MAGNIN DE CAGNY
Professeure de philosophie, psychologue clinicienne
Annie COLETTA
Directrice de la MDPH du Calvados

DEUX ans et demi après la promulgation le 11 février 2005 de la loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, on voit sur le terrain prendre forme la nouvelle configuration qu'elle impulse. Ce texte repose sur une logique novatrice qui constitue un changement essentiel de point de vue, de façon d'envisager les choses, d'où le titre – sous forme de question – de ce dossier. Il ne s'agit plus en effet désormais de partir de la catégorie de déficience dont relève la personne handicapée, catégorie supposée relativement homogène et par là même réductrice de l'individualité jusqu'à rendre celle-ci invisible socialement, mais de partir de la personne concrète et réelle dans son contexte environnemental. Le dispositif légal pour effectuer ce passage s'organise à partir d'une notion d'une radicale nouveauté : celle de projet de vie. Expression des aspirations de la personne handicapée celui-ci est le point de départ de l'évaluation de ses besoins dans une perspective de compensation du handicap c'est-à-dire de ce qui dans l'environnement la met en difficulté mais peut aussi être aménagé, dans une recherche d'accessibilité.

En matière éducative les apports fondamentaux résident dans le projet personnalisé de scolarisation, l'enseignant référent et le parcours de formation : ce sont les moyens devant permettre à l'enfant et l'adolescent handicapés de réaliser leur projet de vie. L'accessibilité pour compenser le handicap relativement à la scolarisation suppose l'évaluation des besoins éducatifs particuliers dans une situation d'apprentissage d'une part, et d'autre part l'adaptation du contexte scolaire en lui-même et dans sa dimension partenariale liée aux aides qui s'avèrent nécessaires. Le dossier présenté ici aborde successivement chacun de ces trois aspects : la question, devenue centrale

La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation – n° 23 • 2^e trimestre 2007

5

Liens

[1] https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/downloads/fichiers-fiche-produits/Nras39_Leboiteux.pdf